

de sentinelles humaines se met en place

Le syndicat de rivières Brévenne-Turdine met en place un dispositif d'alerte des crues. Celui-ci s'appuie sur un réseau de sentinelles. Deux réunions de travail avec les citoyens volontaires et les élus viennent de se tenir

Deux réunions de travail avec les élus référents et les citoyens volontaires des communes du bassin-versant viennent d'avoir lieu. Rencontre avec Betty Cachot, chargée de mission.

>> Qui participait à ces réunions ?

Étaient invités, les maires des 46 communes situées sur les 440 km² de bassin-versant, les élus référents, ainsi que les citoyens volontaires qui ont bien voulu s'engager dans cette action.

Une centaine de sentinelles, dont de nombreux élus

Nous avons présenté le système d'alerte et son fonctionnement, communiqué les téléphones des contacts, précisé les circonstances justifiant l'alerte. Restent à définir les outils dont disposeront les sentinelles, pour évaluer les risques.

>> Quels seront ces outils d'évaluation des risques ?

On s'appuie sur des pluviomètres, des repères d'eau critiques sur les piles de ponts. Avec Mickaël Barbe, notre technicien de rivière, nous allons rencontrer chaque volontaire, pour décider de

l'emplacement de ces outils afin d'éviter les doublons.

>> Quel est le profil d'une sentinelle ?

Les communes ont déjà cherché des volontaires, parmi leurs administrés résidant en des lieux apportant une information indispensable.

La sentinelle est une personne résidant en bordure, ou près d'un cours d'eau. Agriculteur ou retraité s'absentant peu, installé en ces lieux, avant les dernières crues. Nous disposons d'une centaine de sentinelles. Parmi elles, de nombreux élus.

>> Comment se transmettra l'information ?

Chaque sentinelle doit passer un appel. Elle doit transmettre les informations au maire de sa commune, ou à l'adjoint délégué, dans le cadre du plan communal de sauvegarde. Si elle n'a pas réussi à joindre cette personne, elle devra appeler le Syribt. Le maire ou l'adjoint n'a, lui, aussi qu'un appel à passer. Il contacte le centre de vigilance de son secteur. Le référent du centre de vigilance, pour sa part, doit passer de 4 à 6 appels : aux communes du secteur aval (trois au maximum), au centre de vigilance, situé en



L'Arbresle est la commune la plus impactée par le risque d'inondation. En médaillon, Betty Cachot, chargée de mission / Photos DR et G.U.

aval. S'il n'obtient pas de réponse, il contacte celui situé plus en aval. Le Syribt passe un appel au Syndicat de rivière Azergues, ce dernier devant également être informé par Lozanne, centre de vigilance, situé au confluent.

Le Syribt n'ayant pas de permanence les nuits et week-ends, le réseau des élus sera la colonne vertébrale du système d'alerte.

>> Quels sont les centres de vigilance ?

Sur la Turdine, Tarare et Pontcharra ; sur la Brévenne, Sainte-Foy-l'Argentière et Sain-Bel ; au confluent des deux rivières, L'Arbresle. Et bien sûr Lozanne, au carrefour des vallées de la Brévenne et de l'Azergues.

Propos recueillis par notre correspondant de presse Gérard Urbin

■ L'Arbresle, centre de vigilance

L'Arbresle, au confluent de la Brévenne et de la Turdine, est la commune la plus impactée. Informée, par les centres de vigilance de Sain-Bel et Pontcharra, elle reçoit aussi les informations transmises par les élus référents des communes d'Eveux, Sourcieux, Saint-Romain, Les Olmes, Bully et Sarcey.

L'Arbresle, à son tour, transmet les informations, au centre de vigilance de Lozanne, mais aussi aux communes de Fleurieux, Nuelles et Châtillon.